



ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Respecter ses obligations et réaliser un diagnostic

Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. De même, les acteurs publics et privés de la construction de logements doivent se conformer à la réglementation issue de la loi Handicap, tout en choisissant des solutions techniques et fonctionnelles adaptées et économiques.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8974151

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1510
€ HT
Collectivité : 1310 € HT

Repas inclus

OBJECTIFS

Définir une situation de handicap
Délimiter le contexte réglementaire et les principales exigences techniques pour les ERP
Mener un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et de proposer des solutions

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Sociétés de construction et maîtres d'œuvre
- Gestionnaires d'établissements
- Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction, de rénovation ou de réhabilitation

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la réglementation de la construction.

COMPÉTENCES ACQUISES

Intégrer dans son projet la thématique du handicap

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir la situation de handicap

- Les différents types de handicaps
- Les différentes situations de handicaps

Mise en situation : intégrer les contraintes liées à chaque situation de handicap

Analyser les enjeux de l'accessibilité

- Les enjeux du handicap et de l'accessibilité
- L'accessibilité et la qualité d'usage (capacités à répondre aux attentes des usagers)
- Les différentes formes de l'accessibilité : le déplacement dans l'espace et l'utilisation des outils (machine automatique...)

Intégrer le contexte et le cadre réglementaire

- L'évolution de la réglementation



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032



- Prendre en compte l'accessibilité numérique

Les domaines couverts par la réglementation sur l'accessibilité

- Le cadre bâti (ERP, bâtiments d'habitation collectifs, maisons individuelles construites pour être louées ou vendues et lieux de travail)
- Les espaces publics et la voirie
- Les transports collectifs

Les obligations et délais pour les ERP et les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Les acteurs de l'accessibilité

- Commune et commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Les commissions départementales consultatives de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité
- Les usagers, riverains, associations, professionnels du handicap, transports publics...

Rendre accessibles les ERP

- La prise en compte des différents handicaps
- La logique de chaîne de déplacement
- Les règles d'accessibilité
- La prise en compte de l'accessibilité à la construction
- La prise en compte de l'accessibilité dans les bâtiments existants
- Les caractéristiques générales, techniques et les caractéristiques relatives au repérage et à la sécurité (stationnement, accès entrée/sortie, équipement...)
- La recherche de solutions et les contraintes

- Appliquer la loi : mettre en place des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)

Exercice d'application : analyse de situations de non-conformité et identification des actions correctives à prévoir

Mettre en place une démarche

- Les objectifs du diagnostic
- Les aides financières

Les facteurs de réussite

- La manière de présenter la démarche
- La prise en compte des parties prenantes
- Le niveau de détail
- Les actions réalisables à court ou moyen terme

Méthodologie pour établir un diagnostic accessibilité

- La méthodologie d'évaluation de l'accessibilité
- Le relevé de terrain

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de mise en accessibilité d'un bâtiment

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

INTERVENANTS

Christine MEROT
Architecte DPLG - Monteur d'opération
CEBAI

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES





Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

LIEUX ET DATES

Paris

15 et 16 nov. 2022



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032